

# HIER AUJOURD'HUI ROMAGNAT DEMAIN

Le Directeur de la Publication:  
Arsène BOULAY - Député-Maire de ROMAGNAT

## OU EN SOMMES-NOUS ?

L'année qui s'écoule nous a conduit à mi-chemin du mandat électif que vous avez confié, en mars 1971, à vos élus municipaux.

Il paraît donc souhaitable, sans plus attendre, de faire le point des réalisations accomplies à ce jour en considération des engagements pris.

Dans le domaine de l'équipement, les réseaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement ont connu une extension normale correspondant à la programmation des besoins et la Commune a participé à la lourde charge que constitue pour l'agglomération clermontoise la construction de la station d'épuration d'AULNAT. A noter pour Opme, l'extension sud du réseau d'assainissement et l'engagement dans le cadre du Syndicat de l'Auzon pour le traitement des eaux usées de ce village.

Même continuité pour l'extension du réseau électrique et l'éclairage public, ainsi que pour la voirie urbaine, après l'achèvement du Boulevard du Chauffour.

D'importantes réservations foncières ont été réalisées avec l'accord du Service des Domaines sur l'ensemble du territoire de la Commune et, en ce qui concerne plus particulièrement l'équipement scolaire (premier et second degrés), l'acquisition des sols — qui se poursuit — est déjà faite pour un montant supérieur à soixante millions d'anciens francs.

Quatre cabines téléphoniques ont été mises en place.

De nouveaux locaux ont été créés au Bourg et à Saulzet-le-Chaud, à l'intention des jeunes, dans le cadre du Foyer d'Education Populaire.

L'Ecole de Musique et la Fanfare Municipale, ainsi que l'Amicale Laïque, ont vu mettre à leur disposition des salles plus confortables et mieux adaptées à leurs activités.

Des jeux de boules ont été aménagés au quartier des Pérouses.

A Saulzet-le-Chaud, un passage à bestiaux a été mis en place sous la nouvelle chaussée de la route nationale n° 89.

La fréquence de l'enlèvement des ordures ménagères a été portée à trois fois par semaine au Bourg et à deux fois dans les villages, tandis que le problème des dépôts trouvait enfin une solution sous une forme intercommunale.

Une première tranche très importante du complexe sportif est achevée (terrain) tandis que la deuxième (douches-vestiaires) entre au stade de l'exécution.

L'aménagement intérieur du parc de Bezance vient d'être adjugé, après réalisation progressive de la clôture.

En même temps que l'agrandissement des cimetières de Saulzet-le-Chaud et du Bourg, s'achève une première tranche de la zone industrielle BEAUMONT-ROMAGNAT.

Une première tranche du Centre Social a été inaugurée au cours de l'hiver dernier et les travaux d'exécution d'une nouvelle tranche viennent de commencer.

Plus récemment, avait lieu l'inauguration de l'Ecole Maternelle, déjà mise en service au cours de la précédente année scolaire.

Enfin, le transfert de la Mairie au Château de Bezance est chose faite depuis l'été dernier.

Combien de communes, toute proportion gardée, peuvent s'enorgueillir d'un bond d'une telle ampleur, dans le même temps ?

Dans un autre domaine, l'action du Bureau d'Aide Sociale, ainsi que l'activité culturelle se sont intensifiées. Le fonctionnement de la cantine scolaire a été amélioré, le corps des sapeurs pompiers a été rajeuni et restructuré. L'aide aux Sociétés locales a été accrue et, en retour, notre Commune dispose d'une formation musicale remarquable et d'Associations Sportives nombreuses et dynamiques qui portent loin et très haut les couleurs de ROMAGNAT.

Quand à l'information promise en 1971, ce bulletin témoigne pour la cinquième fois de la promesse tenue.

(suite page 2)

*Le Député-Maire, ses Adjointe  
et les Conseillers Municipaux  
vous présentent leurs meilleurs Vœux  
pour 1975*

## LES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL séance du 30 janvier 1974

*Etaient présents :*

Monsieur Boulay, Député-Maire,  
Président de séance ;

MM. Ganière, Guinard, Ray-  
noird, Suchet, adjoints ;

MM. Bernard, Brun, Cohen-  
dy, Felgines, Fourrier, Fontenille,  
Laroche, Lèbre, Lescher, Mallet,  
Mme Porte, Bouche, Huguet, La-  
malle, Perrier.

*Etaient absents :*

MM. Passeron, Bellard, Cour-  
nol, excusés.

*Secrétaire :*

Mme Porte.

### I. - LECTURE DU PROCES- VERBAL DE LA REUNION DU 15-12-73.

Monsieur le Maire rend compte du procès-verbal de la précédente réunion, lequel est adopté à l'unanimité.

### II. - ORDRE DU JOUR : QUES- TIONS DIVERSES.

#### 1) Entretien des espaces verts :

Monsieur Laroche fait part à l'Assemblée de la décision de Monsieur Hyardet, qui par lettre datée de ce jour, dénonce son contrat d'entretien des espaces verts des Pérouses. L'entreprise Giraudon ayant été contactée, propose pour accomplir ce travail les conditions suivantes : moyennant un prix de 9600 F H.T., elle s'engage annuellement à procéder :

— 1 fois à la taille des arbres et des arbustes ;

— 2 fois à la taille des haies et au piochage.

De plus, la tonte des gazons aurait lieu 1 fois par mois et l'enlèvement des déchets serait effectué par l'Entreprise.

Par ailleurs, Monsieur le Maire propose qu'un appel d'offres soit fait rapidement auprès de différentes Entreprises locales afin d'assurer la mise en état du jardin

public du parc de Bezance, ainsi que son entretien et celui du stade.

Le Conseil Municipal approuve ces décisions.

2) Monsieur Laroche propose également l'achat par la Commune, pour faciliter les travaux de voirie, d'une parcelle de 75 m<sup>2</sup>, moyennant un prix de 20,00 F le m<sup>2</sup>, soit une dépense de 1 500 F. Cette parcelle appartenant à Monsieur Elie Vergne est située en bordure du C.D. 3 et au S.O. de la rue des Fours à Chaux.

Le Conseil Municipal donne son accord.

3) Monsieur le Député-Maire donne lecture d'une lettre de Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'informant que des subventions ont été allouées à la Commune pour l'équipement des classes créées.

Soit : 2000 F pour la classe de perfectionnement du Groupe B

et 7 subventions de 1000 F pour le transfert des classes de l'Ecole Maternelle dans le groupe neuf.

Par ailleurs, l'autorisation est donnée de mettre à la disposition de l'Ecole de Musique deux des classes préfabriquées non utilisées, sous réserve que ces classes soient séparées des groupes scolaires par une palissade. Monsieur Suchet précise par ailleurs que l'Eveil Romagnatois a pris toutes assurances pour le risque locatif.

4) Monsieur le Maire fait part d'une requête émanant du Directeur des Postes et demandant que soit mise à la disposition des P.T.T. la salle d'harmonie devenue disponible à la fin de l'année 1973 par suite du transfert de l'Ecole de Musique.

Le Conseil Municipal décide d'accorder l'autorisation de disposer de cette salle, à titre précaire.

(suite page 2)

## OU EN SOMMES-NOUS ? (suite de la page 1)

J'entends bien les contribuables que nous sommes tous s'écrier : « mais aussi, cette année, regardez les feuilles d'impôts »... !

Naturellement, tout cela n'est pas sans effet sur l'imposition locale.

Mais, la surprise désagréable qu'ont eu beaucoup de ROMAGNATOIS les jours derniers et notamment ceux qui habitent des constructions neuves ne tient pas essentiellement aux dépenses réalisées.

Aussi la deuxième partie de mon propos tendra-t-elle à expliquer les causes de cette majoration excessive.

A l'intention de ceux qui seraient tentés de penser que l'aménagement du Château de Bezance est pour une part énorme dans cette surcharge fiscale, je dois dire, avant toute chose, que la part de la dépense afférente à ce transfert de notre centre administratif reste très inférieure au quart de la dépense globale d'équipement des trois années écoulées dont je viens de faire le point.

Bien que spatieuse, la restauration de Bezance et de ses abords n'excède pas le prix de revient de l'Ecole Maternelle et reste la meilleure opération que pouvait réaliser la Commune pour se doter d'un Centre Administratif exceptionnellement bien situé et envié. Que Bernard de Tocqueville soit, une fois encore, remercié pour la bienveillante compréhension dont il a fait preuve à notre égard.

Passons donc à l'explication qu'appelle la lecture des feuilles d'impôts.

L'accroissement de la masse des impôts locaux voté par le Conseil Municipal est à peine supérieure à 20 % par rapport à l'année précédente.

Si l'on veut bien y réfléchir, cette augmentation correspond sensiblement à la hausse des prix. Cette dernière étant même très supérieure en certains domaines.

Alors comment s'explique la hausse très supérieure à ce pourcentage, enregistrée sur la contribution mobilière de nombreux ménages ?

Tout d'abord, par l'entrée en vigueur de la révision foncière dont les modalités d'application ont été décidées par le Gouvernement et la majorité parlementaire.

Cette réforme tient compte de la valeur locative des constructions au 1er janvier 1970, déterminée en particulier à partir de la superficie et du confort des logements.

Les conséquences sont d'autant plus lourdes que son application a été différée par le pouvoir.

Toutefois, les logements vétustes ou peu équipés en bénéficieront ainsi d'ailleurs, mais Monsieur Giscard d'Estaing est l'auteur de la réforme, que les *logements de luxe et les Châteaux*.

Parmi les autres causes particulièrement importantes figurent les retards dans la révision des valeurs locatives pris par les services Administratifs à qui l'on refuse les moyens indispensables pour exécuter leur travail. Ces retards sont aujourd'hui rattrapés mais font sentir leurs effets sur une seule année.

En toute hypothèse, la Commune ne touchera que 43 % du total des taxes d'habitation, au lieu de 49 % l'année précédente. Mais il faut reconnaître qu'elle est intéressée pour ses travaux d'équipement dans le pourcentage attribué aux Syndicats et qui progresse de 24 à 30 %.

Au total, pour l'ensemble des impôts locaux, la Commune percevra une somme de 460 000 nouveaux francs, somme représentant à peine 23 % de son budget.

Ce pourcentage est très bas et la fiscalité dans notre Commune demeure plus faible que dans toutes les Communes similaires.

Arsène BOULAY, Député-Maire.

## TOUTES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

HAUTE OU BASSE TENSION  
DOMESTIQUES - INDUSTRIELLES OU TELEPHONIQUES

# VERNET & BOSSER

12, rue Gutenberg --- 63 CLERMONT-FERRAND --- Tél. 92.43.97

SERVICE ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC

18, Rue de Poterat --- 63 CLERMONT-FERRAND --- Tél. 92.37.99

## LES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(suite de la page 1)

5) Monsieur Grard, Directeur du Groupe Scolaire désirant emmener les enfants des classes de fin d'études à PARIS à la fin de l'année scolaire, demande dans une lettre à la Municipalité, qu'au lieu de distribuer des livres à ces enfants, comme c'était l'usage, la Commune participe aux frais de ce voyage. Après accord du Conseil Municipal, il est décidé d'affecter une somme de 2000 F et précisé que les livres seront maintenus à Opme et Saulzet.

### 6) Pompiers :

A la suite de la démission de Monsieur Cournol, des stages de formation d'officiers avaient été envisagés pour certains pompiers. La Préfecture a voulu que soit désigné celui qui prendrait la responsabilité du corps. La candidature de Monsieur Espinoza ayant été retenue, il devra effectuer, du 1er au 6 avril, un stage obligatoire qui lui permettra d'acquiescer une formation d'officier. La Commune devra lui assurer, à l'issue de ce stage, 6 vacations par journée de stage.

Le Conseil Municipal donne son accord.

### 7) Animateur permanent du Foyer Laïc d'éducation populaire :

Après la suppression par le F.O.N.J.E.P. du poste d'animateur permanent du Foyer laïc d'Education Populaire de ROMAGNAT, Monsieur le Maire fait remarquer que la part prise par l'Etat dans le salaire annuel du permanent est désormais peu importante. L'animateur dépendra donc dorénavant de la Commune. Monsieur Boulay soumet à l'Assemblée les principes du contrat, à savoir :

a) l'animateur reste contractuel dans les conditions de rémunération faites par le F.O.N.J.E.P. avec avancement selon la grille indiciaire.

b) sa fonction sera sans changement, mais on pourrait lui confier une certaine coordination des activités sportives.

c) l'Employeur effectif est le Maire. L'animateur est mis par lui à la disposition de l'Association gestionnaire du Foyer.

d) La durée normale du contrat est de 3 ans, renouvelable.

En cas de suppression d'emploi un préavis d'un an sera observé. En cas de dénonciation du contrat par l'une ou l'autre des parties, un délai de 2 mois sera exigé.

Le Conseil Municipal donne son accord aux principes de ce contrat.

8) Monsieur le Maire fait part d'une demande de création et d'exploitation d'une entreprise de taxis émanant de Monsieur Dassaud.

Le Conseil Municipal, avant de prendre sa décision demande à être informé des conditions d'attribution des licences pour taxis ainsi que du nombre des entreprises de taxis dans les communes voisines.

9) La création vers le 1er juillet d'un emploi en Mairie de sténo-dactylo standardiste étant envisagée, le Conseil Municipal propose que soit constitué un dossier rassemblant les différentes demandes enregistrées à la suite de quoi, les candidates seront soumises à un concours qui permettra d'opérer un choix.

### 10) Cimetière :

Monsieur le Maire demande qu'en vue de l'aménagement du nouveau cimetière, soient définis les prix de ventes des terrains affectés aux concessions. Des comparaisons peuvent être établies avec les Communes voisines où existent le plus souvent deux catégories de concessions, trentenaires et perpétuelles.

Toutefois, avant de prendre une décision, un calcul préalable de prix par catégorie sera fait par Monsieur Laroche pour les cimetières de Saulzet et de Romagnat en fonction de la dépense engagée.

D'autre part, un emplacement devra être réservé dans le nouveau cimetière du bourg pour la mise en place d'un columbarium.

11) Certains Conseillers municipaux suggèrent que des propositions soient faites lors de la prochaine réunion, en vue de donner des noms aux rues de Clémensat.

L'ordre du jour est épuisé, aucune autre question n'étant posée, la séance est levée.

## séance du 16 février 1974

Le Conseil Municipal s'est réuni le samedi 16 Février 1974, à 17 heures, sous la Présidence de Monsieur Arsène Boulay, Député-Maire.

### Etaient présents :

MM. Ganière, Guinard, Raynoird, Suchet, adjoints. Bellard, Bernard, Fourrier, Brun, Cohendy, Felgines, Fontenille, Laroche, Lèbre, Lescher, Malet, Cournol, Perrier, Bouche, Lamalle, Huguet.

### Absents excusés :

Mme Porte, M. Passeron.

Monsieur Lescher est désigné comme Secrétaire de séance.

### I. - P.V. DE LA REUNION DU 30 JANVIER 1974 :

Monsieur le Président donne lecture du procès-verbal de la réunion du 30 janvier 1974 et des diverses délibérations qui s'y rattachent. Ce P.V. est approuvé à l'unanimité.

Il remercie toutes les personnes qui ont collaboré à l'organisation

du repas des personnes âgées sous le patronage du Bureau d'Aide Sociale.

### II. - ETABLISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF 1974 :

Monsieur le Président rappelle que l'ordre du jour est constitué principalement par l'établissement du budget primitif de l'exercice 1974 et relate les difficultés rencontrées pour établir ce budget, compte tenu du volume d'annuités d'emprunts, des charges de personnel, du coût de l'entretien des bâtiments communaux, des subdivisions aux Sociétés Locales, etc..

Il attire ensuite l'attention des Conseillers Municipaux sur certains postes qu'il se propose d'examiner.

#### A. - SECTION ORDINAIRE :

##### 1. - DEPENSES

###### a) Frais de personnel :

686 404 F. L'accroissement par rapport à l'exercice précédent qui

(suite page 3)

# LES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(suite de la page 2)

s'élève à 101 604 F s'explique essentiellement par :

— la révision normale des salaires en raison de la hausse des prix ;

— les changements d'échelon et la titularisation de divers auxiliaires ;

— le recrutement de l'animateur du Foyer ;

## b) Subventions :

Pour la subvention communale d'équilibre concernant la gestion de la cantine et du Centre Aéré, le Conseil Municipal décide d'inscrire au Budget de 1974 une dépense prévisionnelle de 21 500 F, au lieu de 24 000 F demandé par l'Amicale Laïque et précise que cette subvention ne pourra excéder la somme de 20 000 F dans les années à venir et que l'Amicale devra relever en conséquence les prix des repas servis ou des participations demandées, faute de quoi elle fera son affaire de l'excédent de déficit constaté à la fin de chaque exercice.

Il sera versé une subvention de 1000 F à l'Amicale Laïque + 4500 F pour le Centre Aéré, 7000 F pour le Foyer, 3000 F pour l'A.S.R. Rugby, 3000 F pour l'A.S.R. Football, 1000 F pour le Football féminin, si toutefois cette activité se poursuit en 1974, 1250 F pour le basket, 1250 F pour l'ensemble de la Compagnie des sapeurs-pompiers (Bourg, Opme et Saulzet). Toutes les autres subventions sont reconduites pour 1974.

## c) Frais Financiers :

Les intérêts financiers inclus dans cette rubrique s'élèvent à 399 696,98 F. L'importance de cette somme s'explique par les investissements réalisés (Ecole Maternelle, Complexe sportif, acquisition des terrains du futur C.E.T., etc...).

Ce poste s'accroît d'autant plus que la carence de l'Etat en matière d'équipements collectifs rend le recours à l'emprunt de plus en plus nécessaire.

## 2. - RECETTES :

a) Enlèvement des ordures ménagères : 100 000 F

Cette somme représente environ la moitié du coût total de l'enlèvement des ordures ménagères, en augmentation croissante.

## b) Impôts directs :

Les contributions directes locales (ex-centimes) représentent 460 000 F, soit une majoration légèrement supérieure à 20 %, qui ne permet que partiellement de compenser l'accroissement des charges dû à la hausse des prix.

## c) Recettes diverses :

Contribution pour le raccordement à l'égout :

Le Président rappelle à l'Assemblée la délibération du 31 décembre 1971, approuvée par Monsieur le Préfet le 19 mai 1972, fixant le montant de la contribution forfaitaire à 600 F pour chaque raccordement particulier à l'égout. Il propose de relever cette taxe à 800 F, compte tenu de l'actualisation des prix pour les travaux d'assainissement.

Le Conseil Municipal approuve la proposition de son Président et décide de fixer le montant de la contribution forfaitaire pour chaque raccordement particulier à l'égout à la somme de 800 F à partir du 1er janvier 1974.

## Frais de chauffage des instituteurs :

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée la délibération du 14 juin 1969, approuvée par Monsieur le Préfet le 15 juillet 1970, fixant le montant de la participation aux frais de chauffage pour les appartements des instituteurs. Cette participation est très ancienne et ne tient pas compte des modifications apportées dans la nature du chauffage. Elle doit être actualisée, compte tenu de la nature du combustible et de l'augmentation de son prix de revient.

Des renseignements recueillis par le Service Technique, cette indemnisation pourrait être établie sur la base de 11,40 F par mètre carré chauffé.

Le Conseil Municipal approuve les propositions qui lui sont faites et décide de revaloriser cette redevance pour l'année en cours.

## B. - SECTION EXTRAORDINAIRE :

Cette partie du Budget a été établie en tenant compte de deux nécessités :

— terminer ou poursuivre les chantiers en cours (Mairie, Complexe sportif, cimetières, école maternelle),

— ne pas alourdir trop largement les charges financières.

Le programme des travaux de voirie est ainsi fixé :

— réfection d'un premier tronçon de voies du Groupe Scolaire jusqu'à la rue des caves (dépense prévue : 100 000 F environ),

— aménagement du Chemin des Paillards sur 200 m (dépense prévue, environ 70 000 F).

Les travaux concernant le parking de la Prugne seront entrepris dès que la conjoncture le permettra.

Après discussion, le budget primitif de 1974 est adopté à l'unanimité.

## III. - QUESTION DIVERSES :

Le Président expose à l'Assemblée que, par suite du développement constant de la Commune dû à la réalisation de divers lotissements et afin d'uniformiser l'ensemble, il y aurait lieu d'imposer aux promoteurs l'installation de

conduites souterraines pour l'ensemble des alimentations desservant ces constructions et notamment des fourreaux pour passer ultérieurement des câbles téléphoniques.

Le Conseil Municipal décide d'imposer ces nouvelles règles pour tous les lotissements édifés sur le territoire de la Commune. Cette clause devra figurer dans tous les projets à compter du 1er janvier 1974.

Le Président rappelle à l'Assemblée qu'il est saisi de plusieurs demandes d'acquisitions de parcelles de terrains appartenant à la Commune et propose que la cession de certaines de ces parcelles jouxtant notamment celle des demandeurs puisse être consentie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que la vente de certaines parcelles de terrain appartenant à la Commune, jouxtant la propriété des demandeurs pourra être réalisée après examen de chaque cas particulier et avis favorable du Conseil Municipal.

La cession de parcelle de terrain sollicitée par MM. Calmon et Camot (section K 1163, superficie 108 m<sup>2</sup>) est immédiatement examinée et reçoit un avis favorable.

Monsieur Laroche, Conseiller délégué aux travaux, chargé de l'étude des prix à appliquer pour

la vente des concessions dans les nouveaux cimetières n'a pu obtenir toute la documentation pour établir ces nouveaux prix. Cette question sera débattue à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Le Président fait connaître à l'Assemblée qu'il est saisi d'une demande de création de marché dans le lotissement des Pérouses. Le Conseil Municipal a décidé de recueillir l'avis des commerçants de ce secteur, avant d'envisager cette création.

Le Conseil Municipal décide de souscrire un abonnement collectif à la Revue « Communes de France » pour tous les Conseillers Municipaux.

Monsieur Suchet, Adjoint, Président de la Commission des Fêtes présente ensuite le compte rendu moral et financier de cette Commission. Il nous fait part de la nouvelle promotion de Monsieur Paul Malet, Conseiller Municipal et Professeur à la Faculté de Médecine de CLERMONT-FERRAND, lequel a été récemment élu Vice-Président du Conseil d'Université.

Monsieur Malet reçoit les chaleureuses félicitations de l'Assemblée.

(suite page 6)

**MENUISERIE ALUMINIUM & PVC**  
**Atelier de serrurerie**

**ITIER PERE & FILS**

**Route de Beaumont - Tél. 87.66.40**

**63540 ROMAGNAT**

1974

## SECTION ORDINAIRE

ART.	DESIGNATION	DEPENSES ORDINAIRES	ART.	DESIGNATION	RECETTES ORDINAIRES
60	Denrées et fournitures	99 000,00	70	Produits d'exploitation	306 636,88
61	Frais de personnel	686 404,00	71	Produits domaniaux	22 010,00
62	Impôts et taxes	6 520,00	72	Produits financiers	10 842,91
63	Travaux et services extérieurs	129 000,00	73	Recouvrements et subventions	47 807,97
64	Participation et contingents	95 313,00	74	Taxes sur les salaires	850 881,85
65	Allocations et subventions	69 300,00	75	Impôts indirects	319 000,00
66	Frais de gestion générale	54 401,50	76	Impôts directs autres que les centimes	—
67	Frais financiers	557 240,04	77	Produits des contributions directes	480 000,00
83	Prélèvement pour dépenses extraordinaires	344 801,07	79	Produits exceptionnels	44 860,00
	TOTAL	2041 979,61		TOTAL	2041 979,61

## SECTION EXTRAORDINAIRE

16	Remboursements emprunts	345 821,28	105	Ecole Maternelle	78 900,00
212	Acquisition immobilière voirie	100,00	105	Ecoles	7 000,00
214	Acquisition mobilier (L.B. Mairie)	77 000,00	105	Construction cimetières	17 000,00
230	Construction Ecole Maternelle	85 900,00	115	Prélèvement R.O.	344 807,07
230	Complexe sportif	282 000,00	16	Complexe sportif	282 000,00
230	Cimetière Saulzet	10 000,00	16	Château	200 000,00
230	Cimetière bourg	10 000,00	16	Voirie	200 000,00
230	T.N. Voirie bourg	200 000,00	16	Matériel et mobilier	75 000,00
231	Grosses réparations Château	200 000,00	25	Recouvrement créance	6 120,21
	TOTAL	1210 821,28		TOTAL	1210 821,28

## L'A.S.R.

L'A.S.R. se porte bien.

La saison est déjà bien engagée et les résultats obtenus sont pleins de promesses.

### FOOTBALL

Coup de chapeau à la section féminine.

Après avoir terminé plus que brillamment la saison dernière « les Demoiselles de ROMAGNAT » disputent cette saison le Championnat de France en compagnie des grands clubs, Cavaillon, Caluire, Reims, Lille, etc... Cette formation, entraînée par Monsieur EXBRAYAT et que dirige Monsieur REDON mérite notre admiration pour tant d'audace et quel que soit le résultat final de la saison nous sommes assurés d'assister au terrain des Pérouses à de belles confrontations.



L'équipe séniors de L'A.S.R. Section Football

Les garçons qui ont accédé cette saison en promotion de ligue grâce à une brillante fin de Championnat 73-74 se montrent les égaux des meilleurs et quand les poulains qu'entraîne Monsieur MANUZO auront pris le rythme qu'impose toujours une division supérieure, il feront mieux que se défendre et sont capables de finir dans le peloton de tête.

Les réserves cadets et minimes pour qui, Messieurs BELLAN et GONIN œuvrent sans relâche donnent entière satisfaction à leurs dirigeants.

C'est à eux, demain, qu'il appartiendra de défendre nos couleurs.

### RUGBY

Brillants débuts de saison des Séniors.

Les protégés du Président BONY n'ont pas attaqué la saison à la légère et leurs efforts viennent d'être récompensés car, après 8 matchs, les voilà installés au fauteuil de leader, poste tant envié et qu'ils auront à cœur de défendre avec acharnement comme le démontre leur brillante victoire sur Chamalières par 15 points à 8.

Tous les espoirs leur sont permis et nous leur donnons rendez-vous au printemps prochain.

Les réserves cadets et minimes donneront aussi entière satisfaction à leurs entraîneurs qui sont Messieurs SENA, LA-GRANGE, CHOUNECQUEUR. Au rugby comme au foot, la politique des jeunes s'avère payante et le moins que l'on puisse dire, c'est que la relève est déjà assurée.



A.S.R. Rugby. L'équipe première avec ses dirigeants et entraîneurs

## LE FOYER LAIC D'EDUCATION POPULAIRE

Les activités sportives ou socio-culturelles y sont nombreuses et intéressantes.

La section basket groupe plus de 40 licenciés entraînés par Messieurs MONTAGNIER, MOULINS et DUBLANCHET; les équipes disputent le championnat d'Auvergne et l'U.F.O.L.E.P. Les résultats sont plus que satisfaisants et nous espérons que le nombre des pratiquants grossira encore car le basket a sa place au sein de la Cité.

La lutte est dirigée par Monsieur CAZORLA, assisté de Messieurs TAMBORRINI et SACHETTO. Elle intéresse une vingtaine d'inscrits.

Pépiniériste  
Paysagiste

**J.-L. GIRAUDON**

Route de Paris - Tél. (73) 38.04.79  
63200 RIOM

Gérant des Pépinières **ECHEGUT**

Le Judo groupe 90 inscrits et sous la direction de Monsieur MAURRISSEAU cette section a fait l'unanimité auprès des jeunes.

Enfin, le tennis de table qu'anime Monsieur FOURNET fait aussi partie du district du Puy-de-Dôme avec 2 équipes engagées.

Les activités physiques qui n'ont pas trait à la compétition (sorties de skis, et sorties pédestres) et les activités socio-culturelles (labo-photos, bibliothèque, danse moderne, peinture et dessin pour les petits) complètent cet ensemble.

Il faut signaler que le Conseil d'Administration a su redonner un élan nouveau au Foyer et que de gros efforts ont été réalisés en équipement « tapis de lutte » et matériel de skis.

—o—

Qu'il s'agisse de l'Eveil, de l'A.S.R., du Foyer ou de toutes les autres Sociétés, la Municipalité remercie tous ceux qui consacrent une partie de leur temps au profit des jeunes ou des moins jeunes de la Commune et contribuent à faire de ROMAGNAT une ville où il fait « bon vivre ».

Tous Revêtements  
sols et murs **TAPIS**

Consultez un Spécialiste

**A. Noizier**

26, rue Maréchal-Fayolle  
63540 ROMAGNAT

R.M. 171-72 — C.C.P. 1598-96 Clermont-Fd

**Tél. 87.63.45**

MOQUETTE - DALFLEX - SOMWYL - TAPIS - TAPIS-FLEX

## L'EVEIL ROMAGNATOIS

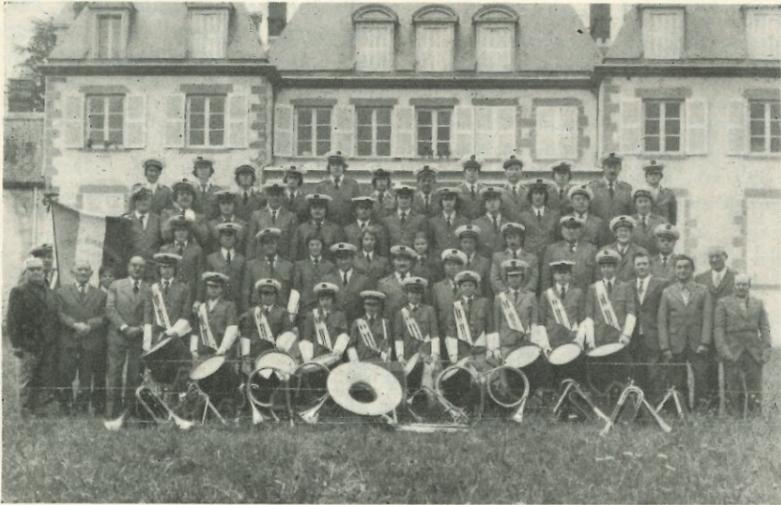
Si l'année 1974 se termine, elle n'aura pas été sans apporter beaucoup de satisfactions à l'Eveil et à ses nombreux amis.

Certes, depuis plusieurs années, cette formation dirigée de mains de Maître, par son Chef, Michel LEDIEU, est en pleine ascension. L'année dernière elle avait déjà obtenu trois 1er prix d'honneur au concours International de BOURGES et par là même, l'accession en division supérieure.

Tout auréolé de ce brillant succès, les musiciens justement récompensés, mais loin de perdre la tête, attaqueront la saison 74-75 avec le désir de faire mieux encore.

Habitants de ROMAGNAT comme des villes voisines, vous avez pu apprécier, au cours des manifestations où l'Eveil était présent, le succès obtenu.

Mais en cette année 1974, le 2 juin sera marqué d'une pierre blanche. En effet, à ANGLET, près de BIARRITZ, pour ses débuts en première division, l'Eveil terminait 1er de son groupe, obtenait trois 1er prix d'honneur et surtout avait le glorieux privilège, accompagné de Monsieur le Député-Maire, de monter sur le podium pour disputer le titre de Champion de France en présence de 32 Sociétés et face à un stade comble.



Tous les musiciens et ceux qui les accompagnaient garderont un excellent souvenir de ce lointain déplacement.

Bien entendu, de tels résultats, ne sont pas le fait du hasard mais plutôt le fruit d'un travail sérieux et régulier de tous les participants mené à bien grâce au dévouement et à la compétence des animateurs.

Dans l'immédiat, nous souhaitons à l'Eveil une brillante saison, quant à son avenir, il est dès maintenant garanti par le succès obtenu par l'Ecole de Musique.

### NECROLOGIE

L'Eveil Romagnatois et tous les amis de la musique ont eu la douleur d'apprendre le décès accidentel de Gérard LEOTY, accompagné à sa dernière demeure par une foule d'amis.

Une fois encore, l'Eveil présente à sa famille et à sa fiancée ses condoléances attristées.

### LE BUREAU D'AIDE SOCIALE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 26 NOVEMBRE 1974

#### 1) VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE :

La section ordinaire s'élève en recettes et dépenses à 15 700 F.

L'essentiel des recettes est constitué par le produit des concessions dans les cimetières pour 10 000 F et le loyer du terrain d'Opmes transformé en champ de tir pour 2 200,00 F.

Les dépenses comprennent pour l'essentiel des charges de combustible (2000 F), de petit matériel (5200), de secours et dépenses diverses (1735), ainsi qu'un prélèvement de 3740,12 F pour dépenses l'investissement.

La section extraordinaire s'élève à 50 739,59 F constituée par des dépenses de travaux de construction du Centre Social financés par l'excédent reporté de l'exercice antérieur.

A ce sujet de nombreux membres de la Commission ont tenu à rappeler que le Centre Social a été financé par le produit de la vente de parcelles lui appartenant et par une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales et que le coût des travaux réalisés ne pèse pas sur le budget communal.

#### 2) COLIS DES PERSONNES AGEES :

La Commission a décidé de distribuer le colis traditionnel à toutes les personnes, quelles que soient leurs ressources, âgées de 75 ans et plus et qui se seront faites inscrire.

#### 3) DISTRIBUTION DE COMBUSTIBLE :

Il a été décidé une première attribution de 50 kg de charbon aux bénéficiaires.

Les distributions supplémentaires seront effectuées ultérieurement en fonction des besoins des plus nécessiteux.

#### 4) REPAS DES PERSONNES AGEES :

Ouvert à toutes les personnes de 70 ans et plus, le repas des personnes âgées qui a eu lieu pour la première fois le 6 janvier 1974 et a connu un grand succès sera organisé le dimanche 5 janvier 1975.

Les animateurs du Bureau d'Aide Sociale espèrent que les personnes âgées de la Commune, qui recevront une invitation individuelle, répondent favorablement à cette initiative.

## PAPETERIE

# QUEYRIAUX

6, Av. Vercingétorix

CLERMONT-FERRAND Tél.93-39-15

PAPETERIE ADMINISTRATIVE

MATERIEL DE DESSIN

MACHINES HÉLIO

TOPOGRAPHIE

## ECOLE PUBLIQUE

### propos sur un voyage

6 juin 1974, 23 h. 30.

Une animation inaccoutumée règne ce jeudi soir sur la place, devant le groupe scolaire : pour la première fois, 84 élèves des C.M. 2 et 8 accompagnateurs prennent le départ pour la visite de notre capitale.

En gare de Clermont, déjà, une première surprise les attend, car si beaucoup d'entre eux — eh ! oui ! — n'ont jamais pris le train, très peu semble-t-il n'ont jamais utilisé de couchettes. L'installation se fait rapidement et à 0 h. 27, au moment où le convoi s'ébranle, nos jeunes touristes, couvertures remontées jusqu'au menton, s'apprêtent à passer une nuit... pas comme les autres ! A 6 h. 30, la gare de Lyon est atteinte ; là les attendent deux guides du Comité d'Accueil du Ministère de l'Education nationale.

Après un petit déjeuner pris dans un snack-bar, le circuit en car commence : les Champs Elysées — l'Arc de Triomphe — la Concorde et l'Obélisque — le jardin des Tuileries où tant d'événements fameux se sont déroulés en 1789. C'est ensuite la visite du Musée Carnavalet où nos visiteurs admirent tableaux, objets, souvenirs de l'époque de la « Grande Révolution » et la matinée se termine à Notre-Dame.

L'après-midi, c'est la promenade en vedette sur la Seine. La traditionnelle montée à la Tour Eiffel termine cette journée, qui restera gravée pour longtemps dans la mémoire de nos jeunes Romagnatois.

Et puis, prise dans un de ces fameux embouteillages parisiens, après une course effrénée pour franchir le quelques derniers 400 m qui la séparent de la Gare de Lyon, la caravane s'engouffrera dans un des wagons de l'« Arverne » qui amènera à destination, à 23 h. 15, comme prévu, nos « Parisiens » enchantés, ravis de leur magnifique journée.

Aujourd'hui, le « mois des vendanges » nous a quittés... Broumare est arrivé... brutal... Et cependant, dans le groupe, on chuchote, on murmure, on espère... Floréal reviendra... et peut-être aussi... PARIS !

## Bâtiments

## Travaux Publics

# Pierre REDONDIN

ENTREPRENEUR

84, Avenue Joseph Claussat

63 CHAMALIÈRES - Téléphone 93.54.20

R.C. 62A 224

# LES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(suite de la page 3)

## séance du 21 mars 1974

### Présents :

MM. Boulay, Ganière, Guinard, Raynoird, Suchet, Cournol, Lescher, Lebre, Brun, Mme Porte, Malet, Laroche, Bernard, Fontenille, Cohendy, Bellard, Felgines, Fourier, Bouche, Lamalle.

### Absents excusés :

Huguet, Perrier, Passeron.

### Secrétaire :

M. Bellard.

### I. - P.V. DE LA REUNION DU 16 FEVRIER 1974 :

Monsieur le Président donne lecture du procès verbal de la réunion du 16 février 1974 et de diverses délibérations qui s'y rattachent. Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### II. - ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES

#### CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES :

1) Monsieur le Président expose à l'Assemblée que les prix pratiqués actuellement pour les concessions des cimetières ont été fixés le 8 février 1964.

A titre d'information, Monsieur le Président donne connaissance des prix pratiqués dans les communes voisines et de l'étude présentée par Monsieur Laroche pour les nouveaux tarifs, compte tenu de la dépense engagée pour l'agrandissement des cimetières, travaux, acquisition de terrains et frais d'emprunt qui s'y rattachent. Il propose à l'Assemblée de pratiquer des tarifs uniques pour l'ensemble des cimetières, à savoir :

a) concessions perpétuelles : 250 F le m<sup>2</sup>, soit 1250 F pour une concession de 5 m<sup>2</sup> ;

b) concessions trentenaires : 100 F le m<sup>2</sup>, soit 500 F pour une concession de 5 m<sup>2</sup>.

Les prix ci-dessus ne concernant pas les frais d'enregistrement, lesquels seront payés en sus.

Monsieur le Président demande que les concessions soient vendues par ordre chronologique, conformément aux plans établis. Les concessions seront vendues aux personnes domiciliées dans la Commune. Cependant, pour le cimetière de Saulzet, des cas particuliers pour les habitants de Varennes seront examinés par la Commission.

Le Conseil Municipal adopte les propositions de son Président à l'unanimité et décide d'appliquer les nouveaux tarifs des concessions immédiatement.

#### 2) ORDURES MENAGERES :

Monsieur le Président donne connaissance à l'Assemblée du problème des ordures ménagères des Communes rattachées au Syndicat Intercommunal d'Équipement de l'Agglomération clermontoise et des conditions d'utilisation transi-

toire de la décharge de Puy-Long et du poste de rupture de charge d'Herbet. Les frais de participation à l'aménagement et au fonctionnement de ce poste de rupture de charge nécessitent une participation communale. Cette participation estimée à 42 000 F et mise en recouvrement par centimes syndicaux, représente une utilisation de cette décharge pour une période de 18 mois, en tenant compte d'un tonnage annuel théorique d'ordures ménagères de 1425 tonnes déversé par la Commune de Romagnat.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la prise en charge de ces frais.

#### 3) SAPEURS POMPIERS :

Monsieur le Président fait connaître à l'Assemblée le programme prévu pour la réorganisation de la Compagnie des sapeurs-pompiers, la révision des bouches d'incendie, l'acquisition de petit matériel et l'équipement des sapeurs-pompiers. Il rappelle que l'utilisation des bornes d'incendie est réservée uniquement aux pompiers. Enfin le Président fait part de la promotion de Monsieur Espinoza, qui remplace Monsieur Cournol démissionnaire.

#### 4) REFECTION DES BATIMENTS SCOLAIRES :

Monsieur le Président fait connaître à l'Assemblée le programme des réparations des bâtiments scolaires dressé par Monsieur Grard, directeur. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et compte tenu des ressources budgétaires décide de faire exécuter ces travaux par tranche.

La première tranche 74 comprend la restauration des anciennes classes de l'École Maternelle (réfection des peintures, réparations W.C., etc...) et insonorisation des classes préfabriquées actuellement en service.

#### 5. - TERRAIN DE BOULES :

Monsieur Felgines demande à nouveau l'installation des W.C., prévue pour les terrains de boules dans le lotissement. Une étude est en cours. Monsieur Seuma doit fournir les devis et les plans.

#### 6. - EXCES DE VITESSE :

Monsieur Fontenille signale les excès de vitesse de certains véhicules, notamment des messageries de presse dans la traverse de Clémensat et de Romagnat. Monsieur le Président prend bonne note de cette réclamation pour suite à donner.

#### 7. - DENOMINATION DES RUES :

L'organisation de la dénomination des rues de Clémensat est prévue et sera proposée par la Commission lors de la prochaine réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

## séance du 16 juin 1974

Le Conseil Municipal s'est réuni le dimanche 16 juin 1974, à 11 heures, sous la Présidence de Monsieur Arsène Boulay, Député-Maire.

### Etaient présents :

MM. Guinard, Raynoird, Suchet, adjoints, Cournol, Fontenille, Lescher, Brun, Bernard, Lebre, Fourier, Cohendy, Bellard, La-

malle, Huguet, conseillers municipaux.

### Absents excusés :

Dr Ganière, adjoint, Mme Porte, MM. Laroche, Felgines, Malet, Passeron, Perrier, Bouche, conseillers municipaux.

Monsieur Michel Bellard est désigné comme secrétaire.

Le Président donne lecture du procès-verbal de la séance du 21 mars 1974, lequel est adopté à l'unanimité.

Il rappelle ensuite à l'Assemblée qu'au cours d'une séance, en date du 12 juin 1971, le Conseil Municipal avait décidé d'acquérir la parcelle de terrain appartenant à Monsieur le Baron de Tocqueville, au lieu dit « Montrognon », cadastrée sous le n° 557 de la section K, d'une contenance de 1 ha 87 a 30 ca.

Sur cette parcelle, en nature de bois de taillis, s'élèvent les ruines du Château de Montrognon.

Mais le Conseil Municipal n'avait pas cru devoir, à l'époque aller au-delà du prix de 50 000 F pour cette acquisition, alors que le propriétaire était saisi d'offres plus avantageuses dont l'une se chiffrait à 80 000 F.

Or, Monsieur le Baron de Tocqueville, dans le souci très louable de favoriser les projets communaux n'a pas, à ce jour, donné suite aux propositions dont il était

saisi par des particuliers et serait prêt à traiter avec la Commune pour la somme globale de 80 000 F.

Considérant, d'une part, le caractère exceptionnel de cette acquisition qui laisse à la disposition de la collectivité des lieux historiques, et d'autre part, les effets de l'érosion monétaire depuis plus de 3 ans.

Le Conseil Municipal décide d'acquérir de Monsieur le Baron de Tocqueville la parcelle cadastrée sous le n° 557 de la section K, d'une contenance de 1 ha 87 a 30 ca sise au lieu dit « Montrognon », moyennant la somme de 80 000 F et autorise Monsieur le Maire à accomplir les formalités administratives en vue de cette opération.

Les crédits nécessaires pour couvrir cette dépense seront inscrits au budget supplémentaire de l'année en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

## ENTREPRISE COUTAREL & Cie

PLATRIERIE  
PEINTURE  
FAUX PLAFONDS  
CLOISONS SÈCHES  
REVÊTEMENT  
murs et sols

Route de Beaumont 63 ROMAGNAT  
Tél. 87.65.68 et 87.65.72

## séance du 12 octobre 1974

Le Conseil Municipal s'est réuni le samedi 12 octobre 1974, à 16 heures, sous la Présidence de Monsieur Arsène Boulay, Député-Maire.

### Etaient présents :

MM. Ganière, Guinard, Suchet, Adjoints, Mme Porte, MM. Laroche, Lebre, Brun, Cohendy, Fourier, Felgines, Fontenille, Bellard, Bernard, Lescher, Malet, Bouche, Lamalle, Huguet, Conseillers Municipaux.

### Absents excusés :

MM. Raynoird, Adjoint, Perrier, Cournol, Passeron.

Monsieur Michel Bellard est désigné comme secrétaire.

Le Président donne lecture du procès-verbal de la séance du 16 juin 1974, lequel est adopté à l'unanimité. L'Ordre du jour appelle alors les affaires suivantes :

#### 1. - CONTESTATION PAR MONSIEUR BASSE DEMEURANT A OPME. DE LA PROPRIÉTÉ DU BOIS DES GOULES.

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'il a été saisi, par une démarche personnelle, en premier lieu de Monsieur BASSE, demeurant à Opme, et ensuite par l'intermédiaire de Maître Reieté, Notaire du dit, d'une contestation de la propriété à la Commune du Bois des Goules.

Par une note d'information, dont 1 exemplaire est distribué à chaque conseiller présent (et 1 sera adressé aux membres du Conseil Municipal absents à la séance) Monsieur Basse expose les motifs à l'appui de sa réclamation.

Monsieur le Président soumet à l'Assemblée le plan en deux exemplaires annotés de la main du pétitionnaire accompagnant l'exposé des faits.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de désigner une commission en vue d'étudier cette affaire et d'entendre Monsieur Basse.

Cette Commission sera présidée par Monsieur Guinard, Adjoint au Maire et comprendra MM. Lebre, Cohendy, Brun, Bellard, conseillers municipaux. Elle s'adjointra 3 personnes qualifiées de la Commune qui pourraient être MM. Malacan, Tourlonias et Feltn pour mener à bien sa mission et rapportera ses conclusions devant le Conseil Municipal.

#### 2. - TRANSVERSALE ROMAGNAT - AUBIERE - COURNON :

Monsieur le Président donne connaissance à l'Assemblée du plan au 1/5000 de la voie de liaison Sud de l'Agglomération Clermontoise reliant Romagnat à Au-

(suite page 7)

# LES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(suite de la page 6)

bière et Cournon et permettant les accès sur la Pénétrante Sud vers le centre-ville.

Après examen, le Conseil Municipal donne un avis favorable, mais trouve excessive la largeur de 24 mètres prévue dans la partie située entre le lieu-dit « Les Pradas » et la Pénétrante Sud, compte tenu de la présence parallèle du C.D. 21 élargi.

### 3. - AMENAGEMENT DU CHEMIN DEPARTEMENTAL N° 21 :

Monsieur le Président donne connaissance de l'avant-projet sommaire d'aménagement entre Aubière et Romagnat, sur une longueur de 1155 m environ du C.D. 21.

Ces travaux projetés constituent la continuation logique de l'aménagement réalisé récemment.

L'ensemble des études qui concerne les Communes d'Aubière et Romagnat fait apparaître une dépense globale de l'ordre de 2 680 000 F.

L'établissement des bordures de trottoir et des ouvrages d'art pour l'évacuation des eaux pluviales fait apparaître une participation financière de 140 000 F qui est demandée à la Commune.

### 4. - REMISES D'OUVRAGES A LA COMMUNE PAR LA S.E. AU. DANS LA ZONE INDUSTRIELLE :

Monsieur le Président fait connaître à l'Assemblée que les réseaux d'éclairage public et d'eau potable construits dans la zone industrielle Beaumont-Romagnat ont été réceptionnés en date du 3 juillet 1974. Il en a été de même pour les réseaux de voirie et d'assainissement en date du 7 avril 1974.

Les représentants de la Commune de Romagnat et de la S.E. Au. ont constaté la conformité des ouvrages aux plans approuvés par le concédant de la zone et leur bon état d'entretien.

En conséquence, Monsieur le Maire a donné son accord pour que la remise soit proposée au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la remise des ouvrages d'éclairage public, d'eau potable, de voirie et d'assainissement qui lui est proposée.

### 5. - MODIFICATION DU GROUPEMENT D'URBANISME DE CLERMONT-FERRAND

Monsieur le Président soumet à l'Assemblée le dossier portant mo-

dification du plan d'urbanisme du groupement d'urbanisme de Clermont-Fd.

La modification porte sur :  
— le tracé de l'autoroute B 71 Clermont-Fd - Saint-Etienne ;  
— le tracé de la bretelle autoroutière dite de Lempdes ;  
— l'aménagement du C.D. 54 E.

Le Conseil Municipal, après examen des documents qui lui sont soumis, émet un avis favorable à la modification du G.U. de Clermont-Fd.

### 6. - AMENAGEMENT DU PARC DE BEZANCE ET DU TERRAIN DE SPORTS :

Monsieur le Président donne connaissance du résultat de la consultation d'entreprises en vue de l'aménagement du Parc de Bezance.

Sur 8 entreprises consultées, 4 seulement ont répondu. Les meilleures conditions ont été faites par l'Entreprise Giraudon à Riom, également chargée de l'aménagement des abords du Château moyennant devis de 27 125 F.

Monsieur le Maire est donc autorisé à traiter avec cette dernière pour un projet de 59 732 F, réparti en trois tranches auquel le Conseil Municipal donne son agrément.

En ce qui concerne la réalisation de la 2e tranche d'aménagement du terrain de sports (construction de vestiaires-douches), les soumissions des entreprises soumissionnaires ont été ouvertes le 4 octobre en Mairie et font ressortir la dépense globale à 354.931 F. La Commune sollicitera une subvention au titre de l'exercice 1975.

### QUESTION DIVERSES :

L'ordre du jour appelle ensuite l'examen de questions diverses qui sont tour à tour évoquées :

— un groupement d'habitations est projeté par la Société SERMIC, au lieu dit Varennes (Commune de Chanonat), mais une partie des maisons serait implantée sur le territoire de la Commune de Romagnat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal qui ne voit pas l'intérêt d'engager des dépenses d'équipement dans ce secteur décide de proposer un échange de terrain en vue d'une rectification des limites communales qui permettrait d'implanter tout le groupement d'habitation sur la Commune de Chanonat.

## BATIMENTS TRAVAUX PUBLICS

# ANDRÉ BRASI

## ENTREPRENEUR

16, Rue Léon-Bourgeois

Tél. : 87.90.77 - 87.92.77

63 AUBIERE

— Le Président signale qu'il est saisi du renouvellement d'une demande de subvention présentée par l'Association Sportive du C.E.S. d'Aubière après le vote du budget primitif de 1974.

Le Conseil Municipal décide d'allouer 500 F qui seront inscrits si possible au budget supplémentaire.

— Le Président informe l'Assemblée de la récente répartition du F.S.I.R. qui fait apparaître une subvention de 8983 F au profit de la Commune au titre de l'année 1974 et la possibilité d'emprunter une somme de 26 949 F pour réaliser une tranche de travaux de l'ordre de 35 932 F pour les Chemins Communaux.

Le Conseil arrête ensuite les dénominations des rues suivantes :

*Clémensat* : Rue de la Garde, rue de Lacheix, Rue de Robinson, rue de Luc, rue du Montant, rue des Paillardards.

*Bourg* : Allée des Noyers, Avenue de Clémensat (de chez Saleix jusqu'à la route de Ceyrat), Impasse de Lustrat (route d'Aubière à gauche) Impasse du Frinzet (à

droite C.D. 21), rue des Vignes (départ avenue des Pérouses à chez Monsieur Lescher (à la Patte d'oie).

*Lotissement Basse* : Rue du Pré-Barret, rue du 19-Mars.

— Messieurs Lamalle, Hugué, Bouche et Cohendy soulèvent ensuite le problème d'entretien des Chemins communaux à caractère rural où il apparaît un incontestable retard à rattraper dans les prévisions qui ont été faites notamment à Opme et Saulzet (réouverture de fossés vers le réservoir et devant le Château) et au Bourg (côté St-Jean et itinéraire entre le Boulevard du Chauffour et l'ancienne baignoire aux chevaux).

— Monsieur Felgines rappelle dans le même sens, l'installation de W.C. aux jeux de boules des Pérouses.

— Monsieur le Maire donne enfin l'assurance que, dès que les disponibilités financières le permettront, le sol du basket aménagé dans l'ancien ouvrage de Bezance fera l'objet d'un revêtement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

### EXTRAIT DE L'ARRETE PREFECTORAL DU 14 NOVEMBRE 1974

#### Article 1er :

Les loueurs de meublés, les exploitants d'hôtel meublé, de meublé-dortoir occupés par des travailleurs français ou immigrés, situés dans les communes de ..... Romagnat, sont tenus d'en faire la déclaration en Mairie du 1er au 31 décembre 1974. Tout meublé susvisé créé à partir du 1er janvier 1975 devra faire l'objet d'une déclaration en Mairie dans les 5 jours de sa création.

Cette déclaration obligatoire ne concerne pas les Hôtels de Touris-

me, Hôtels et Meublés Préfecture, Meublés touristiques, ni les personnes donnant en location une ou deux pièces meublées, normalement occupées (15 m<sup>3</sup> par habitant adulte).

#### Article 4 :

Ces « meublés » feront l'objet de contrôles de la part des services municipaux tant en ce qui concerne la sécurité contre l'incendie que la salubrité des locaux et du mobilier ou pour tout autre motif relevant des pouvoirs de police municipale du Maire.

Entreprise E.P.

Jean Bareau

Tél. 12 Miremont

BUREAU ANNEXE 4, av. Jean Mermoz  
63 - CLERMONT-FD - Tél. 92.10.12

### TRAVAUX PUBLICS ET PRIVÉS

- terrassements par engins mécaniques
- chaussées
- produits routiers :  
matériaux enrobés à chaud  
graves traitées
- terrains de jeux
- matériaux de viabilité



L'EAU  
c'est la spécialité de la  
**LYONNAISE des EAUX**

PRODUCTION  
DISTRIBUTION  
ASSAINISSEMENT  
GESTION DES SERVICES MUNICIPAUX

**LA LYONNAISE des EAUX**  
à votre service  
dans votre région

98 rue Gustave Flaubert  
63000 - CLERMONT-FERRAND  
Tél 91 96.17

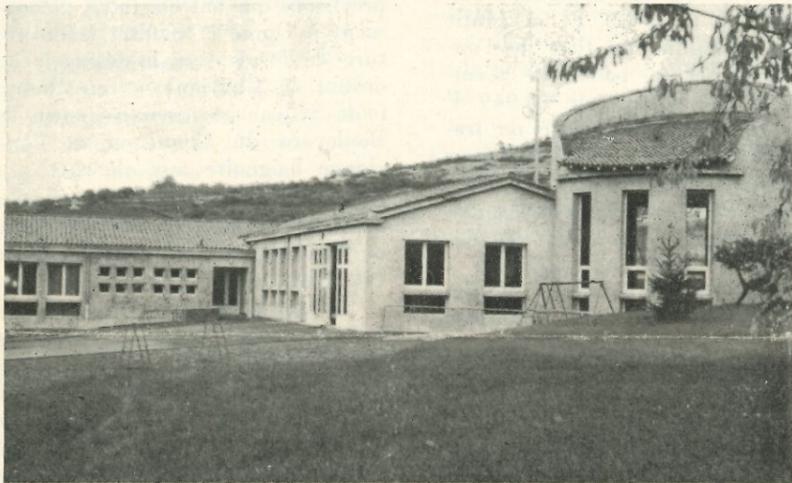
# CLERMONT

## MATERIEL

Outillages  
et Matériels  
pour bâtiment  
et T.P.

Route d'Issoire (face au Mammouth)  
Tél. 92.10.26 63170 AUBIERE

## INAUGURATION DE L'ECOLE MATERNELLE



Une vue partielle des nouveaux locaux

Le 26 octobre, Monsieur PETIT, Secrétaire Général de la Préfecture, représentant Monsieur le Préfet de Région, Préfet du Puy-de-Dôme, inaugurait officiellement la nouvelle Ecole Maternelle, en présence de Monsieur Arsène BOULAY, Député-Maire de ROMAGNAT. De nombreuses personnalités assistaient à cette cérémonie, parmi lesquelles Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Madame l'Inspectrice des Ecoles Maternelles, les Directrices et Directeurs des Groupes Scolaires de la localité, les Adjoints et Conseillers Municipaux.

Après la visite des locaux, l'Eveil Romagnatois devait exécuter quelques morceaux avec son brio habituel.

Lors du vin d'honneur servi dans la salle des mariages de la nouvelle Mairie, le Docteur GANIERE, Premier Adjoint, devait rappeler l'intérêt tout particulier que la Municipalité porte à l'Ecole et remercier les personnalités présentes avec une mention particulière pour Madame VIDELIER, Directrice de l'Ecole Maternelle.

Pour sa part, Monsieur PETIT, devait insister sur l'attrait que ROMAGNAT exerce sur les citoyens grâce notamment à ses remarquables réalisations.



Monsieur PETIT coupant le ruban symbolique

# Travaux Publics

TERRASSEMENT  
- DEMOLITION -

ENTREPRISE

## P. MORVAN

43, rue J.-B. Marrou 63 CEYRAT  
Téléphone (73) 88-31-66

# CENTRE SOCIAL

Rue des Fours à Chaux --- 63540 ROMAGNAT  
Téléphone : 87.63.00

### PERMANENCES ADMINISTRATIVES

- Sécurité Sociale :  
Mardi : 10 heures à 12 heures.  
Vendredi : 10 heures à 12 heures.
- Agence pour l'Emploi :  
1er et 3e Mercredis, 9 heures à 11 h. 30.

### PERMANENCES SOCIALES ET MEDICO-SOCIALES

- Service Social  
Préfecture : Madame MARTINEZ, 1er et 3e Mardis, 15 heures à 17 heures.  
Caisse d'Allocations Familiales : Madame CHAUVEAU, Mardi 14 h. 30 à 17 heures.
- Permanence Sociale pour les Migrants :  
Mardi : 16 h. 30 à 18 heures.
- Planning Familial :  
2e, 3e, 4e Jaudis, 9 h. 30 à 11 h. 30.
- F.N.M.I.P. :  
3e Samedi : 9 h. 30 à 11 h. 30.
- Consultations des Nourrissons :  
1er et 3e Vendredis, 14 h. 30 à 16 heures.

### ACTIVITES

- Cours de français C.L.I.M.E. :  
Mardi : 14 heures à 16 h. 30.  
Vendredi : 14 heures à 16 h. 30.
- Economie Sociale et Familiale :  
Lundi : 13 h. 30 à 16 h. 30.
- Couture, Cuisine... :  
Jeudi : 13 h. 30 à 16 h. 30.

Service après vente immédiat

**GRAETZ**  
Radio-Télévision

**LINCOLN**  
Machines à laver  
Lave-vaisselle

**SCHOLTES**  
Equipement cuisine

# Ets J. MESTRE s.a.

Magasin  
73 Bd J.-Jaurès

Installation  
Bâtiment  
Industrie

Entreprise et siège social  
10, rue de Vallières

93-41-51 CLERMONT-FERRAND